

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	8
Représentés	3
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

06 mars 2015

L'an deux mille quinze, le six mars à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Frédéric DUPLÉIX.

Absents/excusés : Mme Isabelle CARTON a donné pouvoir à M. Alain GRASS, M. Pascal REDON a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY, M. Rodolphe MARTIN a donné pouvoir à M. Julien MOURLON

Date de convocation : 28 février 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Avenant à l'accord conclu le 18 décembre 2014 entre la Commune et Messieurs Serge BOURDERIONNET et Gérard VAN IPENBURG

- Vu la délibération DE_121214_3 du 12 décembre 2014 portant sur la fin de l'aménagement du chemin entre Chez Bardy et les Trois ponts et sur l'acceptation, par le Conseil Municipal, du projet de convention qui détermine les actions et les travaux à réaliser pour la fin de l'aménagement du chemin,
- Vu le projet d'avenant proposé par le Maire suite à la demande de Messieurs Serge BOURDERIONNET et Gérard VAN IPENBURG qui ont souhaité inclure, dans l'ensemble des transactions prévues par l'accord, la petite parcelle AT 36. Cette dernière serait acquise par la Commune et ensuite adjointe aux terrains cédés par la Commune à Monsieur Gérard VAN IPENBURG. L'emprise actuelle du chemin longeant cette parcelle serait également vendue à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant proposé à l'accord conclu le 18 décembre 2014 entre la Commune et Messieurs Serge BOURDERIONNET et Gérard VAN IPENBURG ;
- MANDATE le Maire pour le signer ainsi que toutes pièces à intervenir

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX